

EPS ET REGLES DU PROTOCOLE SANITAIRE / NOVEMBRE 2020.

Memento EPS.

Précisions émanant du ministère.

Enseignement obligatoire de l'EPS.

Le constat du dernier confinement a été parlant sur la nécessité de pratiquer l'EPS à l'école notamment.

principes	autorisé	Non autorisé
Distanciation physique : pratiques EPS	<ul style="list-style-type: none">- seules les activités sportives et d'EPS permettant une distanciation d'au moins 2 mètres entre les élèves peuvent être pratiquées.- athlé , vélo , orientation etc.... - volley – ball (pas sport interpénétré.) - jeux collectifs ex : jeux de conquête d'objet c1 Ballon prisonnier c2/c3	<p>Les activités EPS qui impliquent des contacts directs entre élèves. A ce titre, nous vous demandons de ne pas programmer les sports co interpénétrés c'est à dire :</p> <ul style="list-style-type: none">- pas de sports co où les élèves peuvent entrer en contact (foot , hand , rugby etc ...) - jeux collectifs de poursuite ex : chats souris/ rivière aux crocodiles etc...
Le port du masque pour les élèves	<ul style="list-style-type: none">- Le port du masque est facultatif lors de la pratique physique.	<p>Obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- lors des déplacements.

		<p>- lors du passage aux vestiaires <u>(s'ils sont autorisés !)</u></p> <p>-lors de tous les temps d'observation *-ex : en danse/ élèves spectateurs - en athlétisme/ tenue du chronomètre '''</p> <p>en respectant la distance d'un mètre, définie pour les élèves en position statique.</p> <p>- Nous sommes invités cependant à faire garder le masque lorsque la nature de l'activité physique le permet (activité à faible intensité par exemple). Ex : un lancer sur cible en athlétisme...</p>
Le port du masque pour les professeurs		Obligatoire en espace clos comme en espace extérieur .
* L'utilisation d'objets partagés (volants, raquettes, balle , ballon etc...par exemple)	<p>- à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection est assurée régulièrement et fréquemment (au minimum quotidiennement ou que les objets soient isolés 24h avant réutilisation),</p> <p>- en extérieur prévoir une désinfection systématique</p>	

	après chaque séance.	
Les installations sportives	<p>- accessibles au public scolaire.</p> <p>Les élèves pourront continuer à utiliser les équipements sportifs extérieurs ainsi que les équipements sportifs couverts (gymnases), incluant les piscines.</p>	- Sur <i>BEAUNE</i> les structures sont fermées.

Si vous avez le moindre problème ou la moindre question n'hésitez pas à m'appeler.
06/76/84/83/90

Activités possibles :

Comme l'a clairement rappelé le ministère il est **essentiel** et **obligatoire** de faire pratiquer l' EPS en cette période.

* Il est interdit de faire pratiquer des activités où les enfants sont ou peuvent être en contact. (jeux de lutte, jeux ou sports où les élèves se rencontrent et peuvent se toucher ex : foot , rugby , hand).

* Toutes autres activités sont possibles dans le respect du protocole et des moyens.

- **athlétisme** : courir, lancer , sauter.

- **Danse** : individuelle ou en ligne ou par groupe par le biais d'une médiation 'ex : dans un déplacement à deux, **un foulard tenu** par chacun.

- **Orientation** : Dans l'école ou dans un parc proche de l'école. (rappel : les sorties de proximité ne sont pas à ce jour proscrites. Juste faire attention à ne pas proposer l'activité à heure fixe et régulière pour ne pas éventuellement attirer l'attention.)

- **jeux collectifs ou traditionnels** : sans opposition directe (voir fiche pour une modulation).

- **ultimate** : freesby.

- **activités de roule** : trotteurs , trottinettes , vélos, pour le moment sans sortir de l'école.

- **jeux de raquettes** : Jongle , tennis , badminton.

-**activités gymniques** : individuelles.